

quel vous êtes, considère l'ouvrage terrible que doit faire le Seigneur.

11 Gardez toutes les choses que je vous ordonne aujourd'hui. Je chasserai moi-même devant vous les Amorrhéens, les Chanaanéens, les Héthéens, les Phérezéens, les Hévéens, les Gergéséens et les Jebuséens.

12 Prenez garde de ne jamais faire amitié avec les habitans de ce pays, ce qui causerait votre ruine :

13 mais détruisez leurs autels, brisez leurs statues, coupez leurs bois consacrés à leurs dieux.

14 N'adorez point de dieu étranger. Le Seigneur s'appelle le Dieu jaloux ; Dieu veut être aimé uniquement.

15 Ne faites point d'alliance avec les habitans de ce pays-là, de peur que lorsqu'ils se seront corrompus avec leurs dieux, et qu'ils auront adoré leurs statues, quelqu'un d'entre eux ne vous invite à manger des viandes qu'il leur aura immolées.

16 Vous ne ferez point épouser leurs filles à vos fils, de peur qu'après qu'elles se seront corrompues elles-mêmes, elles ne portent vos fils à se corrompre aussi comme elles avec leurs dieux.

17 Vous ne ferez point de dieux jetés en fonte.

18 Vous observerez la fête solennelle des pains sans levain. Vous mangerez sept jours durant des pains sans levain, au mois des nouveaux fruits, comme je vous l'ai ordonné : car vous êtes sorti de l'Égypte au mois où commence le printemps.

19 Tout mâle qui sort le premier du sein de sa mère sera à moi ; les premiers-nés de tous les animaux, tant des bœufs que des brebis, seront à moi.

20 Vous racheterez avec une brebis le premier-né de l'âne : et si vous ne le rachetez point, vous le tuerez. Vous rachetez le premier-né de vos fils ; et vous ne paraîtrez point devant moi les mains vides.

21 Vous travaillerez pendant six jours, et le septième jour vous cesserez de labourer la terre et de moissonner.

22 Vous célébrerez la fête solennelle des semaines, en offrant les prémices des fruits de la moisson du froment ; et vous ferez la fête des dépeuilles des fruits à la fin de l'année, lorsqu'on les aura tous recueillis.

23 Tous vos enfans mâles se présenteront trois fois l'année devant le Seigneur tout-puissant le Dieu d'Israël.

24 Car lorsque j'aurai chassé les nations de devant votre face, et que j'aurai étendu les limites de votre pays, si vous montez et si vous vous présentez trois fois l'année devant le Seigneur votre Dieu, nul ne

formera des entreprises secrètes contre votre pays.

25 Vous ne m'offrirez point avec du levain le sang de la victime qui m'est immolée : et il ne restera rien de l'hostie de la fête solennelle de Pâque jusqu'au matin.

26 Vous offrirez les prémices des fruits de votre terre dans la maison du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez point cuire le chevreau lorsqu'il tette encore le lait de sa mère.

27 Le Seigneur dit encore à Moïse : Écrivez pour vous ces paroles, par lesquelles j'ai fait alliance avec vous et avec Israël.

28 Moïse demeura donc quarante jours et quarante nuits avec le Seigneur sur la montagne. Il ne mangea point de pain, et il ne but point d'eau dans tout ce temps ; et le Seigneur écrivit sur les tables les dix paroles de l'alliance.

29 Après cela Moïse descendit de la montagne de Sinai, portant les deux tables du témoignage ; et il ne savait pas que de l'entretien qu'il avait eu avec le Seigneur, il était resté des rayons de lumière sur son visage.

30 Mais Aaron et les enfans d'Israël voyant que le visage de Moïse jetait des rayons, craignirent d'approcher de lui.

31 Moïse appela donc Aaron et les princes de l'assemblée, qui revinrent le trouver. Et après qu'il leur eut parlé,

32 tous les enfans d'Israël vinrent aussi vers lui ; et il leur exposa tous les ordres qu'il avait reçus du Seigneur sur la montagne de Sinai.

33 Quand il eut achevé de leur parler, il mit un voile sur son visage.

34 Lorsqu'il entra dans le tabernacle, et qu'il parlait avec le Seigneur, il ôtait ce voile jusqu'à ce qu'il en sortît, et il rapportait ensuite aux enfans d'Israël toutes les choses que Dieu lui avait commandé de leur dire.

35 Lorsque Moïse sortait du tabernacle, les Israélites voyaient que son visage jetait des rayons ; mais il le voilait de nouveau toutes les fois qu'il leur parlait.

CHAPITRE XXXV.

Moïse déclare au peuple les ordonnances du Seigneur. Le peuple apporte ses offrandes. Moïse nomme les ouvriers que Dieu choisit.

1 Moïse ayant donc assemblé tous les enfans d'Israël, leur dit : Voici les choses que le Seigneur a commandé que l'on fasse.

2 Vous travaillerez pendant six jours, et le septième jour vous sera saint, étant le sabbat et repos du Seigneur. Celui qui fera quelque travail en ce jour-là, sera puni de mort.

3 Vous n'allumerez point de feu dans toutes vos maisons au jour du sabbat.

4 Moïse dit encore à toute l'assemblée des enfans d'Israël : Voici ce que le Seigneur a ordonné. Il a dit :

5 Mettez à part chez vous les prémices de vos biens pour les offrir au Seigneur. Vous lui offrirez de bon cœur et avec une pleine volonté l'or, l'argent, l'airain,

6 l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate teinte deux fois, le fin lin, les poils de chèvres,

7 des peaux de moutons teintes en rouge, des peaux violettes, des bois de setim,

8 de l'huile pour entretenir les lampes, et des aromates pour composer des onctions et des parfums d'excellente odeur,

9 des pierres d'onix, et des pierres précieuses pour orner l'éphod et le rational.

10 Quiconque parmi vous est habile à travailler, qu'il vienne pour faire ce que le Seigneur a commandé :

11 savoir, le tabernacle avec le toit et la couverture, les anneaux, les ais et les barres de bois qui les traversent, les pieux et les bases :

12 l'arche avec les bâtons pour la porter, le propitiatoire, et le voile qui doit être suspendu devant l'arche :

13 la table avec les bâtons pour la porter, et ses vases et les pains qu'on expose devant le Seigneur :

14 le chandelier qui doit soutenir les lampes, tout ce qui sert à son usage ; les lampes et l'huile pour entretenir le feu :

15 l'autel des parfums avec les bâtons pour le porter, l'huile pour faire les onctions, le parfum composé d'aromates, le voile suspendu à l'entrée du tabernacle :

16 l'autel des holocaustes, sa grille d'airain avec ses bâtons pour le porter, et tout ce qui sert à son usage : le bassin avec sa base :

17 les rideaux du parvis du tabernacle avec leurs colonnes et leurs bases, et le voile de l'entrée du vestibule ;

18 les pieux du tabernacle et du parvis avec leurs cordons :

19 les vêtemens qui doivent être employés au culte du sanctuaire, et les ornemens destinés au pontife Aaron et à ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions de mon sacerdoce.

20 Après que tous les enfans d'Israël furent partis de devant Moïse,

21 ils offrirent au Seigneur avec une volonté prompte et pleine d'affection les prémices de leurs biens, pour tout ce qu'il y avait à faire au tabernacle du témoignage, et pour tout ce qui était nécessaire pour le culte sacré et pour les ornemens sacerdotaux.

22 Les hommes avec les femmes donnèrent leurs chaînes, leurs pendans d'oreilles, leurs bagues et leurs bracelets : tous les vases d'or furent mis à part pour être présentés au Seigneur.

23 Ceux qui avaient de l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlate teinte deux fois, du fin lin, des poils de chèvres, des peaux de moutons teintes en rouge, des peaux violettes,

24 de l'argent et de l'airain, les offrirent au Seigneur avec des bois de setim pour les employer à divers usages.

25 Les femmes aussi qui étaient habiles, donnèrent ce qu'elles avaient filé d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, de fin lin,

26 et de poils de chèvres ; et donnèrent tout de grand cœur.

27 Les princes d'entre le peuple offrirent des pierres d'onix, et des pierres précieuses pour l'éphod et le rational,

28 des aromates et de l'huile pour entretenir les lampes, et pour préparer des onctions, et composer le parfum d'excellente odeur.

29 Tous les hommes et toutes les femmes firent leurs offrandes de bon cœur pour faire les ouvrages que le Seigneur avait ordonnés par Moïse. Tous les enfans d'Israël firent ces offrandes au Seigneur avec une pleine volonté.

30 Alors Moïse dit aux enfans d'Israël : Le Seigneur a appelé par un choix particulier Beselél fils d'Uri, qui est fils de Hur de la tribu de Juda ;

31 et il l'a rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence, de science, et d'une parfaite connaissance,

32 pour inventer et pour exécuter tout ce qui peut se faire en or, en argent et en airain :

33 pour tailler et graver les pierres, et pour tous les ouvrages de menuiserie.

34 Il lui a mis dans l'esprit tout ce que l'art peut inventer : et il lui a joint Ooliab fils d'Achisamech de la tribu de Dan.

35 Il les a remplis tous deux de sagesse, pour faire toutes sortes d'ouvrages qui peuvent se faire en bois, en étoffes de différentes couleurs, et en broderie, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin, afin qu'ils travaillent à tout ce qui se fait avec la tissure, et qu'ils y ajoutent tout ce qu'ils pourront inventer de nouveau.

CHAPITRE XXXVI.

Profusion des Israélites. Exécution des ouvrages qui concernent les diverses parties du tabernacle.

1 Beselél travailla donc à tous ces ouvrages avec Ooliab, et tous les hommes habiles à qui le Seigneur avait donné la